

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2026

Présents : MMES et MM. Thierry DOMINIQUE, Vicky RATNIK, Sacha GUISEZ, Corinne NAJIM, Ilse DIJKMEIJER, Geoffrey ANDRIVON, Amandine THEVENET, Sophie RIU.

Absents excusés : MM. Michel NICOLAS (procuration à Thierry DOMINIQUE), Annie BUSANCIC-MERCIER, Frédéric ROUSCOFF

Secrétaire de séance : Mme Vicky RATNIK a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/08/2026

➤ **MULTIPLE RURAL**

M. le Maire donne les informations sur la situation avec Mesdames Camille et Carine LEMONNIER. Une rencontre entre ces dernières, le maire et la 1^{ère} adjointe a eu lieu le 31 juillet 2026, afin de réaliser un état des lieux des demandes de chaque partie.

➤ **DOSSIER IOANNITIS**

M. IOANNITIS, qui est propriétaire de plusieurs bâtiments sur la commune qui sont inoccupés depuis plusieurs années et qui pour certains deviennent dangereux, est décédé et selon les investigations de l'élue en charge du dossier, il n'y a pas d'héritage et la succession est en suspension. Le Conseil municipal propose de lancer la procédure de bien sans maître.

➤ **CARTE COMMUNALE**

En juin 2025, un cabinet d'urbanisme et développement territorial avait transmis une plaquette permettant d'avoir des informations sur la mise en place d'une carte communale avec un montant estimatif.

Le Conseil approuve la mise en place d'un document d'urbanisme pour la commune. M. Sacha GUISEZ se propose de demander plusieurs devis afin que le Conseil délibère lors d'une prochaine réunion.

➤ **ÉCOLE**

Le directeur de l'école a fait plusieurs demandes auprès de M. le maire en ce début d'année scolaire, le Conseil doit se positionner pour donner son accord ou pas :

- Il est demandé la possibilité de prendre en charge le transport et les entrées pour 8 séances d'apprentissage de la natation à la piscine de Saint Eloy. Le maître s'est rendu compte que les enfants ne savaient pas nager au bout de 5.
- Pour faire des économies sur l'achat de livres pour l'école en les achetant sur internet, il demande à ce qu'une enveloppe de 400 € soit déduite du budget prévu en 2026 aux fournitures scolaires et soit versée à la Coopérative scolaire.
- Enfin, le montant par élève pour la période de Noël reste inchangé par rapport aux années précédentes.

➤ **CANTINE**

Des travaux de rafraîchissement ont été réalisées durant les vacances scolaires par l'employé technique et le maire. Il y a eu l'installation de 2 centrales de dilution, l'une pour l'entretien des sols et la seconde pour la désinfection des fruits et légumes.

Un point a été fait également sur comment palier à l'absence le cas échéant de l'agent polyvalent au service périscolaire de la cantine. Diverses possibilités s'offrent à la commune. La conseillère déléguée se charge de prendre des informations auprès de prestataires pour la livraison des repas. Un point sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil.

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes va être déposé concernant l'installation de volets roulants solaires et la vérification du linteau au-dessus de l'autel de l'église.
- Les travaux de voirie à réaliser à La Biolle, le seront par le Syndicat intercommunal de voirie de Menat comme indiqué lors de la réunion du 21 juin dernier. Avant d'intervenir, la commune doit retirer tout le bois présent dans la haie afin que le syndicat puisse intervenir.

- Aux vues des canicules successives de l'été 2026, le maire a demandé à plusieurs prestataires de chiffrer la pose de climatisation dans certains bâtiments communaux comme les deux salles de classe.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- La Communauté de communes réitère la vente et l'utilisation des chèques locaux à compter du 3 décembre.
- Afin de faciliter la traçabilité des produits utilisés à la cantine scolaire, la conseillère déléguée, propose de la réaliser informatiquement avec une application et l'utilisation d'une tablette. En accord avec le conseil, elle va former l'agent à cette utilisation.
- SICTOM
Les composteurs de tri au cimetière doivent être vidés régulièrement en informant le SICTOM à l'aide de fiche.
Un second composteur avait été demandé, la demande a été rejetée.

Un concours créatif de fabrication d'un super héros avec des matières recyclées a été lancé par le SICTOM. L'école de Buxières va y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 H 30

Le Maire,
Thierry DOMINIQUE

Le secrétaire de séance,
Vicky RATNIK



